



Expulsion personne âgée

Par **tioducato**, le 11/02/2017 à 11:33

Bonjour

Je viens vers vous pour vous demander de l'aide sur une information

J'ai ma mère de 87 ans veuve et atteint d'un début d'alzheimer sous tutelle

Elle est encore autonome et vit dans sa maison Hypoteque

D'ici quelques mois je pense que sa maison va être vendu par adjudication

Pensez vous qu'il y aurait un moyen pour élargir le délais d'expulsion d'une personne âgée et malade

Je suis très inquiet pour elle

Merci de vos conseils

Bien cordialement

Thierry

Par **amajuris**, le 11/02/2017 à 12:00

bonjour,

"le jugement d'adjudication constitue un titre de plein droit d'expulsion, de telle sorte que dès lors que l'adjudication a eu lieu, l'expulsion a vocation à s'en suivre et sans autre forme de procès, sans qu'une procédure spécifique aux fins d'expulsion soit ordonnée."

source:

<http://www.legavox.fr/blog/laurent-latapie-avocat/saisie-immobiliere-expulsion-plein-droit-16992.htm#.WJ7s5fnhC00>

mais si après négociation, l'adjudicataire accepte d'accorder un délai pour le départ de l'ancien propriétaire saisi, il prend des risques de ne pouvoir faire appliquer le jugement

d'adjudication comme l'indique le cas cité par le lien indiqué plus haut.

dans un cas comme votre mère âgée, le délai pour expulsion se compte en années car le préfet ne va pas immédiatement faire intervenir la force publique pour expulser votre mère.

mais vous pouvez participer aux enchères pour acquérir ce bien.

salutations